

L'abeille Périgordine

Un petit coup de pouce



Automne 2020

Trimestriel d'informations des apiculteurs de Dordogne

N° 1 1 4

 L'abeille Périgordine



CHEMIN
DES ABEILLES

Rucher école

10

L'Abeille Périgordine
PARTENAIRE DE VOTRE RUCHER



L'ABEILLE PÉRIGORDINE

Fondateurs : Henri BALMES, Guy HENRY

Directeur de publication : Nicolas BREME

ADMINISTRATION-ROUTAGE

Bernard LALOT, La Couture

24 660 Notre Dame De Sanilhac

06 24 71 57 56

Edith BOURDIAL

06 86 30 45 03

e-mail : secretariatabeilleperigordine@gmail.com

Site internet : www.abeille-perigordine.fr

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

Annie AMELIN, 158 allée de la Couture, Notre-Dame de Sanilhac

24 660 SANILHAC

e-mail : secretariatabeilleperigordine@gmail.com

RÉALISATION, IMPRESSION

Chambre d'Agriculture, Boulevard des Saveurs

Cré@Vallée Nord

24 660 COULOUNIEUX CHAMIERES

REDACTION DE CE BULLETIN

Rédactrice en chef : Edith BOURDIAL

Comité de rédaction : Annie AMELIN, Amandine ALEXIS, Edith BOURDIAL, Jean-Marie BRANDELY, Nicolas BREME, Julie CAPY, Francis CHRISTMANN, Martine JOUBERT, Pierre LECOMTE, Luc MAYEUX

Reprographie : Denis DUPUY

Photos : Bernard LALOT, Edith BOURDIAL, Nicolas BREME, Luc MAYEUX, Jean-Charles MOROTE, Julie CAPY

Commission paritaire des publications et agences de presse :

N° 0421G87904

N° 114

Septembre 2020

Abonnement annuel : 24 €

(compris dans l'adhésion)

Prix au numéro : 6 €

Abeille périgordine

Le mot de la présidente

4

Conseil d'Administration

5

Et après les miellées

7

Deux de nos membres à l'honneur

8

L'abeille périgordine à Audrey MAQUE

9

Calendrier de l'abeille périgordine

9

Pourquoi lutter contre le frelon asiatique

10

Abeille départementale

Apidor

14

Abeille nationale

UNAF

22

Abeille dans tous ses états

Bientôt dans nos jardins

23

Mimi Déco

25

Une petite faim !

26

Petites annonces

27

Vu sur le net

27

Prêt du matériel, mode d'emploi

28

Bibliothèque

28

Groupement d'achats

29

Revue de presse

30



Le mot de la présidente

Le temps des dernières récoltes est arrivé. J'espère qu'elles ont été à la hauteur de vos espérances et que vos abeilles ont bien travaillé.

Nous venons de vivre une année très particulière qui restera gravée dans nos mémoires.

Nous avons toutes et tous été démuni devant cette pandémie et l'ensemble du Conseil d'Administration a beaucoup regretté de ne pouvoir assurer les formations que nous avions prévu.

Néanmoins le groupement d'achats a pu vous servir selon des conditions que nous avons établies, et toutes et tous ont respecté les barrières qui étaient imposées. Je tiens à vous remercier pour le respect de nos exigences.

Un très grand nombre de manifestations ont été annulées, la **Fête des Abeille et du Miel** qui devait se tenir le **dimanche 7 février 2021** est **reportée** au **dimanche 6 février 2022**.

Que nous pratiquions une apiculture de loisirs ou que nous soyons professionnels nous avons pu durant le confinement nous déplacer pour aller voir nos ruchers, ce déplacement a été possible dans la mesure où nous avons déclaré nos ruches.

A ce sujet je tiens à rappeler qu'il est indispensable que toute personne possédant une ruche ou plusieurs ruches devra effectuer la déclaration de sa ou de ses ruches au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2020.

Vous avez la possibilité d'effectuer cette déclaration soit en ligne sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est également possible d'utiliser le **CERFA papier 13995*04** à compléter, à **signer et à envoyer au plus tard le 31 décembre 2020** à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15.

Le **CERFA n° 13995*04** est disponible en **mairie**.

L'automne est là, n'oublions pas que les frelons asiatiques sont toujours présents et sont même de retour à certains endroits, il est grand temps à nouveau de penser à alimenter vos pièges.

LE RETOUR DES NEONICOTINOÏDES

« Sortis par la porte les insecticides tueurs d'abeilles rentrent par la fenêtre. »

« Les producteurs démunis face à la jaunisse de la betterave, réclament le retour des insecticides néonicotinoïdes, des molécules néfastes pour l'ensemble de la biodiversité. »

Je rappelle qu'en 2016 les néonicotinoïdes avaient été banni par la LOI **« pour la reconquête de la biodiversité »**. L'interdiction générale des néonicotinoïdes était entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2018. Le droit européen est plus permissif, et autorise des dérogations !!!

Nous observons dès à présent que les producteurs de maïs demandent à leur tour la possibilité d'utiliser des néonicotinoïdes !!!!



Conseil d'Administration

Administrateurs présents :

Annie AMELIN, Jean-Louis AMELIN, Edith BOURDIAL, Nicolas BREME, Joseph BRUNAT, Francis CHRISTMANN, Christian DELMAS, Bernard LALOT, Jacques LAUGENIE, Elisabeth NICOLAS.

Absents excusés :

Bertrand DUMOULIN, procuration donnée à Bernard LALOT

Bernard GENTREAU, procuration donnée à Bernard LALOT

Régis RONGIERAS, procuration donnée à Bernard LALOT

Roland AUDRY, Anne-Sophie DEGROOTE, Richard LEGRAND, Jean-Marc NAILLON, Henri MITOU, Laurent PAUL.

Ordre du jour :

Suite de la COVID 19

Calendrier des mois à venir

La revue

L'Assemblée générale 2021

La Fête des Abeilles et du Miel en février 2021

Questions diverses

La convocation a été adressé le 7 juillet 2020.

Secrétaire : Elisabeth NICOLAS

Edith BOURDIAL et l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de L'Abeille Périgordine présente ses félicitations aux deux nouveaux élus, à savoir :

Francis CHRISTMANN, élu sur la commune de TRELISSAC, il entame son 7^{ème} mandat en tant qu'adjoint.

Jean-Louis AMELIN, élu Maire de la commune de SANHILAC (Notre Dame de Sanilhac, Breuil et Marsaneix.

BRAVO à tous les deux, nous leur souhaitons de réussir dans leurs projets.

1° - COVID 19

Edith BOURDIAL fait part de ce que la pandémie a bousculé tous les projets de ce printemps et d'une bonne partie de l'année.

Les formations auprès de nos futurs apiculteurs ont dû être annulées, les formateurs avaient accueilli les deux premiers cours théoriques au centre socio culturel de Trélissac.

Dès le 12 mars la formation qui devait se tenir au rucher école le samedi 14 mars a été annulé dans l'urgence pour les auditeurs possédant une adresse mail, tout s'est très bien passé, le souci a été de prévenir les personnes qui n'avaient pas donné d'adresse de messagerie, il a fallu les prévenir par téléphone.

Au fur et à mesure que la Présidente recevait des informations, de l'U.N.A.F., du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et par le biais du Journal Officiel la diffusion était faite immédiatement.

Edith BOURDIAL remercie celles et ceux qui l'ont aidé durant cette période, pour le maintien de la vie du rucher, du groupement d'achats, de la diffusion des informations, et de l'entretien général de notre rucher école.

Cette période n'a pas été facile ni pour les uns ni pour les autres.

Nous devons continuer à observer la plus grande vigilance, la pandémie n'est pas terminée.

Edith BOURDIAL rappelle que :

L'inauguration du bâtiment annulé en présence de Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, et est reportée à une date ultérieure,

La journée élevage et sélection des Reines qui devait se à LA BACHELLERIE a été annulée,

La journée conviviale également annulée,

La Félibrée qui devait se tenir à EYMET annulée et reportée en 2021

Le voyage apicole annulé,

L'UNAF - Congrès Européen « Beecom » prévu du 15 au 18 octobre 2020 à QUIMPER est reporté en 2021 du 14 au 17 octobre.



Edith BOURDIAL fait un rapide tour de table et demande si les administrateurs présents ont des observations ou remarques à faire.

Jacques LAUGENIE, nous fait part de ce que Jean-Marc NAILLON, qui s'est fait excuser, demande que la prochaine Fête des Abeilles et du Miel qui devait de tenir le Dimanche 7 février 2021 soit reportée en 2022.

Le conseil d'administration approuve cette demande.

La prochaine fête des Abeilles et du Miel se tiendra le 6 février 2022

2° - CALENDRIER DES MOIS A VENIR

Il était prévu un rucher école le **samedi 1^{er} août** pour les apiculteurs débutants et dont le thème était :

La récolte de hausses et extraction du miel en salle, le traitement des ruches, et la pose de réducteurs frelons.

Cette formation a été annulé.

Monsieur Fabrice LAMOTHE, de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités – pôle Paysage & Espaces Verts a adressé une invitation à L'Abeille Périgordine pour participer à CASTELNAUD la CHAPELLE le samedi 19 septembre à la Foire des Gabarriers.

Il est prévu que se tienne un rucher école le samedi 3 octobre, dont le thème serait :

Hivernage de la station, vérification de chaque ruche, nettoyage du matériel apicole et dégustation des miels des auditeurs.

Il est prévu que le Samedi 10 octobre se fasse l'entretien du rucher école et des abords.

Les inscriptions se feront auprès d'Annie Amelin à l'adresse suivante :

abeilleperigordinetrelissac@gmail.com

Le samedi 5 décembre aura lieu à La Gavinie la journée récupération des CIREs.

Pour toutes ses dates nous adresserons par messagerie une confirmation de ces différentes manifestations.

LA REVUE

La revue est la revue de toutes et de tous, aussi si vous avez envie qu'un sujet soit abordé, vous pouvez en rédiger un (en WORD), si possible accompagné d'une ou plusieurs photos (en JPEG).

L'ASSEMBLEE GENERALE 2021

L'assemblée générale de L'Abeille Périgordine se tiendra le DIMANCHE 7 FEVRIER 2021 à la Salle des Fêtes d'AGONAC.

QUESTIONS DIVERSES

Bernard LALOT, nous fait part de ce que les travaux à La Gavinie sont terminés. Nous le remercions pour la conduite des travaux.

En effet, nous avons tenu ce conseil d'administration sous ce hangar, vu les conditions météorologiques.

Jean-Louis AMELIN, trésorier, demande que L'Abeille Périgordine fasse l'achat d'un nouvel ordinateur, celui que nous possédons actuellement a rendu « l'âme »

Le conseil d'administration vote à l'unanimité l'achat d'un nouvel ordinateur.

Jean-Louis AMELIN, trésorier, nous présenté un devis pour l'achat de tables et de chaises pliantes (pour l'accueil de 120 personnes).

Le conseil d'administration vote à l'unanimité l'achat des tables et des chaises pliantes.

Francis CHRISTMANN, nous fait part que l'adressage du Rucher Ecole est : *la rue des Abeilles*.

A l'issue du Conseil d'Administration, nous recevrons une jeune apicultrice à qui nous offrirons une ruche complète, vous trouverez dans la revue un compte rendu de cette remise ainsi qu'une revue de presse.

Le conseil d'administration se termine à 11 heures 30.

Edith BOURDIAL
Présidente

Elisabeth NICOLAS
Secrétaire.



Et après les miellées ...

Les dernières récoltes se terminent en ce mois de Septembre. Je rappelle que, pour ceux qui ont besoin, des extracteurs sont disponibles en prêt afin que vous puissiez extraire votre précieux miel. Il faut finir d'extraire le miel que l'on mettra dans des maturationnaires en suivant. Il faudra attendre quelques semaines avant de le mettre en pot, pour qu'il se repose, décante, et pour que les impuretés remontent en surface.

Les hausses extraites doivent être léchées, c'est-à-dire que les abeilles vont récupérer tout le reste de miel qui s'y trouve. Si vous n'avez que très peu de hausses et que vous avez identifié les hausses de chaque ruche, vous pouvez les remettre dessus. Sinon, nous pouvons les empiler loin des ruchers dans un bois par exemple afin que les abeilles puissent nettoyer tous ces cadres.



En plus de la mise en pot, il faut s'occuper des opercules. Celles-ci seront égouttées, soit en les pressant dans un pressoir ou en les mettant à lécher par les abeilles dehors, loin de vos ruches. Une fois bien égouttées, il faut les faire fondre. Plusieurs méthodes peuvent être pratiquées, mais la plus simple est d'utiliser la chaudière à cire. Idem que pour l'extracteur, le syndicat peut prêter la chaudière. Avec cet instrument, vous allez obtenir votre cire liquide que vous allez conditionner en pain. Si jamais ces pains présentent quelques impuretés, vous le repassez une deuxième fois. Quand vos pains sont bien beaux vous pourrez les échanger contre la cire gaufrée.

Après la récolte, nous devons nous attacher à combattre le varroa. Pour cela, il va bien entendu falloir traiter avec des produits autorisés sur le marché. Vous pouvez par exemple prendre les lanières *Apivar* qui sont parmi les plus simples d'utilisation.

Le traitement se passe sur deux fois cinq semaines. La première fois, les lanières sont placées en quinconce pratiquement aux extrémités du couvain. Cette opération durera cinq semaines. A ce délai, il faudra resserrer les lanières toujours en quinconce mais au centre du couvain. A nouveau il faudra attendre cinq semaines avant de les retirer. Pour les débutants qui ont quelques ruches, cette méthode est facile à réaliser. Il faut absolument traiter vos colonies au risque sinon de les voir disparaître pendant l'hiver. Il est donc indispensable de bien réaliser les traitements préconisés.





Deux de nos membres à l'honneur

Une large majorité des Trélissacois nous a reconduit pour un nouveau mandat. La municipalité tournée résolument vers les associations les accompagne dans leurs projets afin que nos concitoyens aient la meilleure qualité de vie possible.

L'Abeille Périgordine, implantée depuis 30 ans à la Gavinie, a bénéficié de l'aide de la mairie dans toutes ses activités (précurseur dans la lutte contre le frelon asiatique elle a notamment distribué des pièges à frelons aux habitants, elle a participé également aux travaux de construction et d'aménagement du site).

Un bail emphytéotique de 99 ans a été conclu entre la ville de Trélissac et l'Abeille Périgordine, alors que la parcelle a doublé sa capacité. Ainsi les ruches ont été déplacées à l'écart des habitations environnantes, permettant aux adhérents dont le nombre est toujours croissant (450) d'exercer leur passion en toute quiétude.

Merci aux services techniques de la commune d'avoir nommé « chemin des abeilles » la voie d'accès au rucher.

F CHRISTMANN, Adjoint au maire, membre du CA de l'Abeille Périgordine



« Si l'abeille venait à disparaître, l'humanité n'aurait plus que quelques années à vivre ». Si excessive que soit cette sentence, les abeilles, par la pollinisation des fleurs, constituent un maillon essentiel de la chaîne qui contribue à maintenir la biodiversité.

Trésorier du syndicat et nouveau maire de SANILHAC, je défends sur mon territoire ces insectes. Il nous appartient, nous élus, de modifier nos comportements en offrant à nos abeilles des zones de butinage exemptes de substances toxiques, leur permettant d'assurer leur rôle de pollinisateurs. Leurs survies dépend de l'homme qui lui-même dépend de l'abeille. Cette interaction est vitale au maintien de la biodiversité.

A SANILHAC, la protection de l'abeille fait partie intégrante de notre politique de développement durable : Nous avons engagé une campagne de piégeage des frelons asiatiques et nous allons créer, en partenariat avec l'Abeille Périgordine et les apiculteurs de Sanilhac un rucher communal.

JL AMELIN, Maire de Sanilhac, Trésorier de l'Abeille Périgordine



L'abeille périgordine à Audrey MAQUE



Syndicat professionnel de défense des intérêts apicoles

(Régi par les lois du 21 mars 1884, 12 mars 1920 et 25 février 1927)

Nous avons eu le plaisir de vous accueillir **les 1^{er} et 15 février** au Centre Socio Culturel de Trélissac pour les formations théoriques, puis nous avons été obligé d'interrompre les formations pour les circonstances indépendantes de notre volonté.

Les semaines et les mois ont passé, et le 20 juin dernier, un article est paru dans le journal Sud-Ouest intitulé « **REVES de MIEL** ».

Nous l'avons lu avec beaucoup d'attention cet article, et là nous vous avons découvert que c'est lors de votre séjour au Québec et suite à une émission que vous aviez suivi et qui s'appelait « **Une saison d'abeilles** » vous avez eu un déclic sur le monde des abeilles et de l'apiculture.

Vous avez repensé à votre grand-père maternel récupérant un essaim d'abeilles.

Lorsque vous êtes rentrée en France avec la petite famille vous avez cherché et trouvé un endroit où vous alliez pouvoir vous installer et poser vos futures ruches. Dès le départ vous avez souhaité vous lancer dans l'apiculture en mode bio.

Vous avez commencé par un stage à SARRAZAC. Votre Papa vous a offert votre 1^{ère} ruche. Puis en 2019 vous avez fait l'acquisition de 4 colonies d'abeilles. Vous avez suivi à distance une formation au Lycée Agricole de Coulounieix-Chamiers.

Vous êtes venus à notre rencontre et vous avez souhaité vous inscrire à L'Abeille Périgordine et suivre une formation chez nous au rucher école de LA GAVINIE. Vous avez reçu le soutien de la Maison des Paysans de SABLAT, et vous avez même trouvé un logo à votre future entreprise « **LE BEC SUCRE** ».

Vous avez également souhaité vous diversifier, dans l'élevage, la culture de fruits, légumes et plantes aromatiques, le tout en agriculture biologique, en privilégiant les circuits courts. Durant l'hiver vous avez perdu deux ruches. Une cagnotte a été ouverte sur le site **MIMOSA**, c'est un **site de financement participatif au service de l'agriculture**. L'objectif étant de réunir une certaine somme d'argent.

Et c'est d'un commun accord que nous avons souhaité vous venir en aide, non pas financièrement, mais en vous offrant une ruche complète avec son essaim.

Edith BOURDIAL



Le calendrier des abeilles

Avec la crise sanitaire actuelle, les cours du rucher école et les autres rendez-vous sont annulés.

Ainsi le calendrier reste succinct pour le prochain trimestre.

Samedi 10 octobre : Journée entretien du rucher de la Gavinie

Inscription pour la journée entretien auprès de :

Annie AMELIN - abeilleperigordinetrelassac@gmail.com

Madame Annie AMELIN – 158, Allée de la Couture – Notre Dame de Sanilhac – 24330 - SANILHAC

Samedi 5 décembre : récupération des cires au rucher école de la Gavinie



Pourquoi lutter contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique est une espèce invasive qui a trouvé en France des conditions environnementales favorables à son installation et à sa propagation rapide. Ce phénomène bien connu est lié au développement des échanges commerciaux avec des pays éloignés. Les exemples sont nombreux, depuis le lapin en Australie, les maladies du châtaignier, le phylloxéra en Europe, le varoa Parmi les diverses raisons de de l'explosion des populations de ces intrus se trouve l'absence des prédateurs qui les régulent dans leur zone d'origine, l'absence de résistance ou de défense des espèces locales à ces nouveaux prédateurs, parasites ou maladies.

C'est ainsi que l'abeille domestique *Apis mellifera* n'a pas encore développé le comportement adapté à la défense contre le frelon asiatique. En effet, cette adaptation, si elle intervient, s'effectue très progressivement.

Le frelon asiatique présente certaines particularités par rapport au frelon européen et les deux espèces ne semblent pas en concurrence directe. Il est prédateur de l'abeille, ce qui n'est pas le cas, du moins de façon significative, de l'espèce locale. Il installe son nid principalement au sommet des grands arbres ce qui le rend difficilement visible et accessible . Il est présent sur le lierre en automne, au moment de la floraison, pour butiner mais, sans doute aussi, surtout pour capturer les abeilles qui y collectent les dernières ressources de l'année.

En ce qui concerne l'abeille domestique, en dehors de la prédation dans le milieu naturel difficile à évaluer, c'est en fin d'été et en automne jusqu'aux premiers froids, que la capture des abeilles à l'entrée des ruches qui constitue le danger le plus évident et, sans doute, le plus grave. En effet, la présence permanente, en vol stationnaire, de plusieurs frelons contrarie l'envol des abeilles qui se regroupent à l'entrée de la ruche, et effectuent un prélèvement considérable sur la population des butineuses à une époque où la colonie s'organise pour passer la mauvaise saison hivernale. C'est probablement l'une des causes des disparitions de colonies en hiver et de l'affaiblissement des colonies au printemps.



Nid abandonné



Nid en activité



Nid de frelon européen dans un arbre creux



Nid en cours de destruction

Dans ces conditions, toutes les actions susceptibles de réduire les populations de frelon asiatique sans nuire à l'environnement doivent être mises en oeuvre :

Sans négliger la destruction des frelons qui assiègent les ruches, destruction dont l'impact est limité en raison de l'importance des populations, le plus efficace consiste à empêcher l'installation des nouvelles colonies au printemps. En effet, les nids ne sont pas occupés d'une année sur l'autre et, au printemps, les « reines » installent un nid primaire dans un lieu abrité à partir duquel les femelles fondatrices édifient un nid.

Secondaire (ou définitif), en général au sommet d'un grand arbre, mais aussi parfois, dans les buissons ou les haies. Ainsi, la destruction d'un nid primaire (et de ses occupants) évite le développement de plusieurs colonies. Celles-ci sont invisibles à cause du feuillage des arbres et ce n'est qu'après la chute des feuilles qu'on peut les découvrir, à un moment où il est bien tard pour agir alors que l'arrivée du froid entraînera la disparition de ces colonies. Il n'est cependant pas inutile de détruire ces nids qui abritent encore probablement de futures fondatrices.

En dehors des bombes insecticide dont l'usage doit être aussi réduit que possible et proscrit dans les environs des ruches, et du fusil permettant de bombarder les nids avec des projectiles insecticides, coûteux, le moyen le plus employé est le piégeage, dont il existe plusieurs techniques :

-le système de la nasse dont le principe est basé sur le phototropisme, c'est-à-dire que l'insecte pris au piège cherche à s'échapper en direction du côté le plus éclairé, opposé à l'entrée du piège. C'est le piège à guêpes bien connu que l'on peut se procurer dans le commerce. Il est possible de le fabriquer à moindre coût avec des bouteilles en matière plastique transparente usagées. Le modèle présenté sur la photographie, fabriqué par centaines, fonctionne même sous la pluie. Ils sont très efficaces et se remplissent rapidement ce qui oblige à les vider régulièrement -pour surmonter cet inconvénient, un dispositif de grande capacité, en forme de cage et basé sur le même principe a été conçu et expérimenté mais, n'ayant pas donné les résultats escomptés, il a été abandonné.



Abeille périgordine

Ces pièges doivent être appâtés avec un produit attractif dont il existe de multiples recettes. Pour notre part, nous utilisons un mélange de sirop sucré (sucre véritable et non édulcorant) et bière brune qui fonctionne très bien. Ces pièges doivent être mis en place très tôt, dès les premières sorties des frelons qui peuvent intervenir avant la fin de l'hiver, lorsque le temps est doux et être maintenus en activité tant qu'ils sont visités. Il fonctionne également en fin d'été et en automne, au moment de l'explosion des populations et jusqu'à l'arrivée du froid.

-le bocal, dont le principe de fonctionnement d'est pas compris. Il s'agit d'un bocal en verre dont le col est plus étroit que le corps, que l'on installe au plus près de la ruche. On l'appâte avec un peu de miel. Il est très attractif et n'attire pas les abeilles dès qu'il a capturé un frelon, ce qui intervient très rapidement.

L'insecte qui y est entré tente de s'échapper et, en s'élevant le long de la paroi, il butte sur l'épaule du col et retombe au fond du bocal, faute de pouvoir s'accrocher sur cette paroi très lisse. Quelques frelons parviennent à s'échapper mais la plupart restent prisonniers.

Ce piège, très efficace, fonctionne en fin d'été, pendant la période où les frelons assiègent les ruches.



Nasse



Les captures de l'automne 2019



Bocal



Cage anti frelon

-La cage-filtre est constituée d'un grillage à maille relativement fine (de l'ordre du centimètre) installé sur un bâti léger situé à quelques décimètres devant l'entrée des ruches. Il est franchi aisément par les abeilles qui ont le temps de prendre de la vitesse pour échapper à leurs ravisseurs et maintient les frelons à distance de la ruche. Il en existe divers modèles mais il peut être construit par l'apiculteur. Celui que nous avons fabriqué se pose et se dépose d'un seul geste et ne nécessite aucun aménagement sur la ruche. Nous l'expérimenterons cet automne.

Si l'on considère le nombre de frelons qui stationnent devant les ruches, on peut douter de l'efficacité de la lutte. Cependant, il nous semble que la pression exercée par cet insecte ne s'intensifie pas et que le nombre des nids dans les environs proches de nos ruches est en nette diminution. C'est peut-être une illusion ou une fluctuation normale des populations due à d'autres causes que le piégeage. L'avenir nous permettra de mieux évaluer le phénomène.

Quoi qu'il en soit, la généralisation du piégeage par tous les apiculteurs et, autant que possible par tous les ruraux, dont le coût est négligeable, ne peut qu'avoir un effet favorable à la survie des abeilles, qu'elles soient domestiques ou sauvages.



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes



Piles de hausses en cours de nettoyage par les abeilles



Cadre désoperculé pendant l'extraction

Les élus du Conseil d'Administration Francis CHRISTMANN et Jean-Louis AMELIN





Piège à frelon



Larves de frelons



Nid de frelons



Nasse



Frelons





Menthe





Les décors de Martine





La déclaration de ruches 2020 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part¹. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

Modalités de déclaration de ruches 2020 :

La déclaration de ruches 2020 est à réaliser du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 en ligne sur le site Mes Démarches. (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>)

Le numéro d'apiculteur (NAPI) est demandé lors de la procédure. Les apiculteurs n'ayant pas de numéro d'apiculteur, ou l'ayant égaré, s'en verront attribuer un nouveau de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur de façon immédiate.

La déclaration de ruches consiste à renseigner :

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei),
- pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

N.B. Pour les apiculteurs ne disposant pas d'un accès à internet, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès en mairie. Pour cette campagne 2020, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer au plus tard le 31 décembre 2020 à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le Cerfa 13995*04 est disponible sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>) ou en mairie. Les déclarations de ruches sur Cerfa papier 13995*04 envoyées après le 31 décembre (cachet de la poste faisant foi) ne recevront aucun traitement. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Des informations complémentaires concernant la déclaration de ruches sont disponibles sur le site Mes Démarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

1 : Article 33 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et article 11 de l'arrêté du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles.



Bonjour à tous,

Pour information, ci-après quelques points d'actualités nationaux et européens qui portent sur les OGM, la réforme de la PAC et de l'évaluation européenne du risque pesticide pour les abeilles :

Le CP de BeeLife (représente l'UNAF au niveau européen) traduit et retravaillé qui porte sur l'évaluation européenne du risque pesticide pour les abeilles, soit l'adoption d'un Bee Guidance Document potentiellement vide de sens

<https://www.unaf-apiculture.info/actualites/les-abeilles-et-les-pollinisateurs-europeens-en-peril-la-commission-europeenne.html>

Le CP commun avec la Confédération paysanne, France nature environnement, la Fédération nationale d'agriculture biologique et les Amis de la terre au sujet de l'élaboration et du contenu des recommandations du Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) sur le prochain décret OGM, notamment en lien avec les variétés tolérantes aux herbicides ou VrTH. L'UNAF fait de nouveau parti du Comité Economique, Ethique et Sociale qui a participé à la rédaction de ces recommandations. Ce CP remet principalement en cause le fonctionnement du HCB

<https://www.unaf-apiculture.info/actualites/communiquede-presse-haut-conseil-des-biotechnologies-un-avis-scientifique.html>

La lettre ouverte au Président de la République qui portait sur les négociations européennes autour du prochain budget de la PAC. Cette lettre a été cosignée par l'ensemble des membres de la plateforme Pour une autre PAC (43 organisations dont l'UNAF) et a notamment été relayée par le média La France Agricole

<https://pouruneautrepac.eu/lettre-ouverte-au-president-de-la-republique/>

Bonne journée à tous,

Solène Bellanger

Chargée de projet "Environnement de l'Abeille"

Union Nationale de l'Apiculture Française

5 bis rue Faÿs 94160 Saint-Mandé

Tél.: 01 41 79 74 43 – 06 28 20 76 10

www.unaf-apiculture.info

Suivez-nous sur Twitter et Facebook.



Bientôt dans nos jardins

Julie CAPY décode pour nous les fleurs mellifères de nos jardins. Elle nous présente ainsi la menthe.

La menthe est une plante herbacée vivace, appartenant à la famille des Lamiacées. Ses feuilles sont persistantes, et elle atteint une hauteur variant de quelques centimètres à près d'un mètre, selon les espèces. Elle fait partie des aromatiques incontournables au jardin.

Peu exigeante, rustique, elle est de culture facile. Elle peut aussi se montrer envahissante : elle forme des stolons souterrains qui donnent de nouveaux pieds aux alentours. La menthe fleurit en été, et ses fleurs blanches, roses ou lilas attirent de nombreuses abeilles. Elle fait ainsi partie des plantes mellifères. On l'utilise aussi bien au potager qu'en massif, comme couvre-sol, ou en pot, sur un balcon ou un rebord de fenêtre.

Il existe environ 70 espèces de menthes, sans doute davantage encore, car la menthe s'hybride très facilement, avec ou sans l'intervention du jardinier.

Etymologie :

Selon Ovide et Strabo, Hadès tomba amoureux de Mentha, la nymphe du fleuve des Enfers. Mais cette liaison déplut fortement à Perséphone qui piétina la malheureuse Mentha. Hadès (ou Perséphone elle-même) la transforma en plante qui poussait d'abord en Triphylie, la menthe, et qui fut ensuite consacrée à Hadès.



Description et reconnaissance :

Les Menthes se caractérisent par une combinaison de caractères :

Plantes vivaces, stolonifères, souvent stériles

Feuilles opposées, sessiles ou pétiole très court

Inflorescence en faux verticilles de fleurs,

Fleurs, calice \pm actinomorphe à 4 ou 5 lobes et corolle à 2 lèvres légères, 4 étamines plus ou moins égales, filets nus, anthère avec thèques (moitié d'anthère) distinctes, parallèles

Fruits, tétrakènes bombés et lisses

L'identification des espèces de menthe est difficile en raison de l'importance des hybridations qui se produisent dans ce groupe.



Abeille dans tous ses états

Floraison - Milieu

En été, de juin à septembre, les fleurs regroupées en épis ronds ou allongés, de couleur lilas, blanche ou rose attirent les insectes pollinisateurs.

Milieu

La menthe se plaît au soleil, mais elle peut aussi s'accommoder de la mi-ombre.

Un sol riche et frais lui est favorable : prévoyez un substrat humifère lors de sa mise en place, et n'hésitez pas à ajouter régulièrement du compost en surface. La matière organique ainsi libérée nourrira le sol et lui permettra de mieux conserver son humidité. Vous pouvez aussi disposer un paillage autour du pied. Si vous installez plusieurs pieds, plantez-les à au moins 30 cm les uns des autres. Enfin, le sol doit rester légèrement humide : en été, prévoyez des arrosages en cas de sécheresse, et arrosez régulièrement les sujets en pot.



Intérêt apicole

Les menthes produisent un nectar qui est apprécié des abeilles. Le pollen peut également être récolté et transporté favorisant la pollinisation.

Autres usages

La menthe est cultivée pour ses feuilles très parfumées, riches en menthol. Outre les thés et infusions rafraîchissantes que l'on prépare avec les feuilles, fraîches ou séchées, la menthe a de nombreuses utilisations en cuisine.

Plante ornementale ou condimentaire, la menthe fait aussi partie de l'histoire de la phytothérapie. Elle est réputée pour ses capacités à relâcher les muscles, à traiter les problèmes digestifs et pour ses vertus antiseptiques et tonifiantes. Elle stimule aussi la sécrétion biliaire et la transpiration.

Les menthes sont utilisées dans de nombreuses préparations traditionnelles, sauf la Menthe pouliot. Elle été auparavant utilisée comme un insecticide, contre les mites et les poux, d'où son nom. Elle contient des substances toxiques pour le foie et les poumons, ne doit donc pas être ingérée.





Mimi - déco



Martine (conjointe de Bernard Apiculteur), décore le rucher et son jardin avec de drôles de petits personnages.

Elle assemble, peint, personnalise des pots de fleurs en terre cuite et cela donne ces belles créations.



Elle s'en sert de cache pot dans lesquels elle met des fleurs ou simplement en décoration.

Si vous aussi, vous créer de magnifiques objets, partagez les avec nos adhérents.

Pour cela, écrivez-nous à l'adresse mail : abeilleperigordinetrelissac@gmail.com





Abeille dans tous ses états

Une petite faim !

Le miel se cuisine à toutes les sauces et réhausse toutes les saveurs. Voici une recette réalisée avec nos bons produits du terroir. Ami(e)s gourmand(e)s et gourmets, vous adorez les desserts, donc nous avons choisi une recette préparée avec des plantes appréciées par les abeilles.

Bonne dégustation !!

Cake moelleux miel coco

Temps de préparation 15 mn

Temps de cuisson 35 mn

8 personnes



Ingrédients :

- * 1 yaourt nature
- * $\frac{1}{2}$ pot de yaourt de sucre de canne
- * 4 cuillères à soupe de miel
- * 100 g de farine
- * 1 sachet de levure
- * 1 pot de yaourt de noix de coco râpée
- * 2 cuillères à soupe d'huile
- * 3 œufs
- * 1 pincée de sel

Préparation :

- ◇ Préchauffer votre four à 180 °c
- ◇ Mélanger le yaourt avec le sucre, le miel et le sel
- ◇ Ajouter la farine et la levure
- ◇ Incorporer la noix de coco, les œufs et l'huile
- ◇ Verser dans un moule à cake
- ◇ Faire cuire 35 mn environ



Par Martine

Si vous avez une bonne recette avec du miel à partager,
merci de nous l'envoyer afin que nous puissions la publier : annie.amelin@orange.fr



PETITES ANNONCES

Vous avez quelque chose qui concerne l'apiculture à vendre ou vous recherchez du matériel d'occasion ? Vous avez un terrain à mettre à la disposition d'un apiculteur ? Cette rubrique est pour vous, elle est réservée aux adhérents et elle est gratuite. Il suffit de laisser un message : secretariatabeilleperigordine@gmail.com

ACCUEIL DE RUCHES

- ◇ Monsieur Jean-Paul PETIT propose un terrain pour déposer des ruches à Bergerac.
Tél : 06 85 67 65 78 / 05 53 60 36 71
- ◇ Madame Nicole LACOSTE propose un terrain à Campsegret.
lacoste.nicolas@orange.fr 06.48.09.55.99

PRODUITS DE LA RUCHE

- ◇ Pierre Lecomte vend deux ruches peuplées d'abeilles 10 cadres et hausses et deux ruchettes peuplées d'abeilles 6 cadres avec reines 2020 / Contact : Pierre LECOMTE Tél. 06.33.32.13.27

Je tiens à rappeler que **L'Abeille Périgordine n'est pas responsable** de la qualité des produits vendus ou échangés dans cette rubrique. **Cette rubrique n'engage que le vendeur.**

Edith BOURDIAL, Présidente de L'Abeille Périgordine.

HYDROMEL



Fabrication d'hydromel à façon pour les apicultrices, apiculteurs avec votre miel à partir de 100kg.
Possibilité d'échange pour de plus petites quantités.

Hydromel élaboré sans sulfites avec des miels français.
En collaboration avec un laboratoire œnologique.

Hydromel Medonaris
Enora Schomer et Yolaine Thierry
Fonréal 24350 Grand-Brassac
hydromelmedonaris@outlook.com
06.25.03.79.38 / 05.53.90.35.13

MATÉRIEL APICOLE – MIEL – POLLEN – GELÉE ROYALE

Votre partenaire apicole, toujours fidèle et dynamique

LEYGONIE APICULTURE



ABEILLE – MIEL & Cie SARL
86, rue de l'Île au Roi
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél 05 55 87 63 06 – Fax 05 55 87 92 84
E.mail : ets-leygonie@wanadoo.fr
Suivez nos nouveautés et promotions sur
www.ets-leygonie.net

Vu sur le net

Jean-Marie Brandely collecte pour nous les dernières actualités apicoles de la toile.



Recette répulsive à base de bicarbonate de soude et d'huile d'olive

<https://www.linternaute.com/bricolage/magazine/1320368-astuces-pour-lutter-contre-les-guepes-et-frelons/1320978-bicarbonate-de-soude>

Faire un essai par glissement

<https://www.youtube.com/watch?v=GaG4tteYoLA>

Une Saison aux Abeilles - Le GAEC Émilie & Thomas Freslon

<https://www.youtube.com/watch?v=XRRymoNIZyc>



Abeille dans tous ses états

PRÊT DE MATÉRIEL, MODE D'EMPLOI

Lorsque l'on débute en apiculture, que l'on a investi dans ses premières ruches, dans une tenue de protection, dans quelques outils indispensables et que la production de miel est au rendez-vous, le coût du matériel nécessaire à la récolte des produits de l'abeille et de la réalisation de tâches occasionnelles, s'avère important. D'autant plus que l'on n'est généralement pas en mesure de connaître le nombre de ruches dont on sera en charge les années suivantes. C'est pour pallier cette situation que l'Abeille Périgordine propose à ses adhérents le prêt d'appareils.

Quels sont les matériels en prêt ?

Il y a bien sûr des extracteurs et des bacs à désoperculer, mais aussi des chaudières à cire...

Il y a trois sites de prêt en Dordogne, chacun disposant d'un appareil de chaque type. Périgueux dispose en plus d'un fer à marquer.

Comment cela se passe-t-il ?

Ces matériels sont prêtés, gracieusement les trois premiers jours puis 2€/jour les jours suivants, une caution de 250 € et la signature d'une convention de prêt vous seront demandées. La caution sera établie à l'ordre de l'Abeille Périgordine, remise le jour de l'emprunt et restituée au retour du matériel. Elle sera encaissée après un délai de 100 jours suivant le début de l'emprunt en cas de non retour. La quantité d'appareils étant limitée, nous souhaitons que ces prêts soient de courte durée, afin qu'un maximum d'adhérents puissent profiter de cette proposition. **Il est demandé de rapporter le matériel propre et en bon état de fonctionnement.**

Où trouver ce matériel ?

à MONBAZILLAC, chez Jean-Marie BRANDELY,

à MEYRALS, chez Jean-Paul SECRESTAT,

à PÉRIGUEUX, chez Henri MITOU

Comment réserver ?

Le plus simple :

via le site internet <http://www.abeille-perigordine.fr/> ou vous pourrez remplir le formulaire de prêt.

Ou en contactant :

◆ **Jean-Marie BRANDELY,**

jm2.brandely@wanadoo.fr

05 53 58 21 17

(extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire)

◆ **Jean-Paul SECRESTAT,**

secrestat.annie@orange.fr

05 53 29 30 63

(extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire)

◆ **Henri MITOU,**

mitou.jacqueline@orange.fr

05 53 08 20 13

(extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire, fer à marquer)

BIBLIOTHÈQUE

Conditions d'emprunt des livres et DVD de la bibliothèque :

- être adhérent à jour des cotisations au syndicat apicole,
- au premier emprunt laisser un chèque de caution de 50€ à l'ordre de l'Abeille Périgordine (valable un an et non encaissé, à renouveler tous les ans),
- les livres ou revues empruntés doivent être rendus au cours suivant soit 1 mois ou maximum 2 mois pour que toutes les personnes puissent en bénéficier.

Lieu

Au rucher-école de la Gavinie

Horaires

à partir de 15h lors des séances de rucher école (suivant le calendrier envoyé chaque année)

Les thèmes sont les suivants :

Cuisine et santé ; Botanique et enfants ; Biologie de l'abeille ; Apiculture générale ; Techniques apicoles ; Revues UNAF ; Santé de l'abeille...DVD et CD.

Une liste exhaustive a été dressée et nous pourrions vous servir le document que vous avez repéré (il existe une liste partielle sur le site de l'AP). Nous restons à votre disposition pour vos remarques, suggestions et demandes de documents. Alors venez emprunter pour parfaire vos connaissances et échanger idées, réflexions et commentaires sur les titres.

Contacts bibliothèque

Elizabeth NICOLAS - elisabeth.nicolas07@orange.fr

Christian REPIQUET - clakmouk@hotmail.com



 **L'Abeille Périgordine**

* * *

**Syndicat professionnel
de défense des intérêts apicoles**

(Régis par les lois du 21 mars 1884, 12 mars 1920 et 25 février 1927)

GROUPEMENT D'ACHATS

Le groupement d'achats a fonctionné sur rendez-vous depuis des semaines.

Les gestes barrières nous ont permis de servir de nombreux adhérents.

Il ne reste que peu de matériel.

Les bons de commandes de matériels 2021, vous parviendront avec la prochaine revue.

N'oubliez pas l' **ECHANGE DE CIRE**

Le **SAMEDI 5 DECEMBRE 2020**

de **9 h 30 à 12 h** et de **14 h à 16 h.**

Apicolement vôtre

Bernard LALOT

Vice-Président de L'Abeille Périgordine

Responsable du groupement d'achats

Tél. 06.24.71.57.56

Il sera indispensable de respecter les gestes barrières, et d'être muni :

D'un masque,

De votre propre stylo.

En vous protégeant, vous protégez les autres.

Prenez bien soin de vous.

Merci.



TRÉLISSAC



**Ils aident les apiculteurs
à prendre leur envol**



TRÉLISSAC

La jeune apicultrice reçoit une ruche et son essaim



Les membres de L'Abeille Périgordine ont remis une véritable ruche et son essaim à la jeune apicultrice, Audrey Marque (en rouge), samedi au Rucher école de la Gavinie. PHOTO J.-C. M.

Pour accéder au rucher école de la Gavinie à Trélissac, c'est une véritable aventure buissonnière à travers bois et petits chemins ombragés, qui vous mènent enfin dans un havre de verdure et de paix, récemment agrandi de 8 000 m².

Samedi dernier, sous un soleil éclatant, Édith Bourdial, présidente du conseil d'administration de L'Abeille Périgordine, entourée des membres de l'association, a remis une véritable ruche et son essaim à une apicultrice, Audrey Marque. La jeune femme est rentrée voici quelques mois du Canada, après un passage plus chaud par la Guyane, et cinq années passées avec son compagnon et ses trois enfants au Québec.

La nostalgie de son pays natal

Cette grande voyageuse a fini par avoir la nostalgie de son pays natal, souffrant des hivers trop rudes et trop longs... et de ne pas entendre les oiseaux chanter, durant de longs mois.

Au Canada, la famille avait pour habitude de regarder la série « Saisons d'abeilles », diffusée sur une chaîne TV canadienne. Et une série d'émissions plus tard, le déclic s'est produit, le couple a décidé de démarrer une nouvelle vie avec ses trois enfants, motivé plus encore par le souvenir d'un grand-

La présidente et les membres de L'Abeille Périgordine ont remis, samedi une véritable ruche et son essaim à Audrey Marque, une jeune apicultrice passionnée qui vient se s'installer.

père récupérant un essaim d'abeilles. Toute la petite famille est retournée en France avec un nouveau projet professionnel qui a démarré, pour Audrey, par un premier stage à Sarrazac. Un nouveau départ encouragé par le papa de la jeune femme qui lui a offert sa première ruche. En 2019, Audrey a fait l'acquisition de quatre colonies d'abeilles, avec en travail de fond, une formation au lycée agricole de Coulounieix-Chamiers.

Et c'est enfin la rencontre avec L'Abeille Périgordine qui l'a conseillée et formée, avant qu'elle crée son entreprise Le Bec Sucré, en souvenir des cabanes à sucre canadiennes et des produits que l'on y déguste, avec ce côté particulièrement sucré restant dans « le bec » (bouche). « Mimosa », un site de financement participatif au service de l'agriculture, a permis la constitution d'une cagnotte, permettant de venir en aide à Audrey en lui

offrant une ruche complète et son essaim.

L'association existe depuis bientôt 34 ans

L'Abeille Périgordine, qui compte à ce jour dix-huit membres existe depuis bientôt trente-quatre ans. Elle permet la formation gratuite de jeunes apiculteurs, de février à octobre, avec une partie théorique à Trélissac bourg, suivie par une formation théorie/pratique au rucher école.

Cinq formateurs bénévoles encadrent ces formations, auxquelles se rajoutent un groupement d'achat pour les adhérents et leur besoin en matériel agricole, la participation à de nombreuses manifestations ainsi que de nombreuses interventions dans les centres de loisirs et écoles du département.

« Tous les deux ans, l'association fête les abeilles et leur miel, mais cette année avec la crise sanitaire, la manifestation est reportée en 2022, tout comme le repas communal des adhérents apiculteurs et le voyage apicole qui seront reportés en 2021 », précise Édith Bourdial, la présidente.

Rucher école L'Abeille Périgordine
La Gavinie 24750 Trélissac
www.abeille-perigordine.fr

■ Correspondant DL

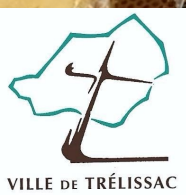
Jean-Charles Morote
Tél : 06 09 60 25 74
jcm24@laposte.net



Frelon à proximité d'une ruche



Opercules de cire dans le bac à désoperculer



VILLE DE TRÉLASSAC



L'Abeille Périgordine



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DORDOGNE



www.dordogne.fr



FONDATION D'ENTREPRISE DU CRÉDIT AGRICOLE



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine